

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

---

TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N° 3109)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD61

présenté par  
M. Savary, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 6, substituer à la seconde occurrence du mot :

« du »,

les mots :

« d'un ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.